

Toute personne ou entreprise participant activement à des courses de chevaux doit être titulaire d'une licence délivrée par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). Cela inclut les lieux de paris hors hippodrome, connus sous le nom de « salle de paris ». L'enregistrement d'un emplacement de salle de paris permet l'exploitation d'un lieu de paris hors hippodrome en Ontario et nécessite un accord avec un exploitant d'hippodrome titulaire d'une licence de la CAJO. La demande est remplie par l'exploitant des locaux où la salle de paris sera située. Toutes les demandes doivent être remplies en ligne sur le portail de services en ligne de la CAJO, iCAJO, à l'adresse [www.agco.ca/fr/icajo](http://www.agco.ca/fr/icajo).

## Comment demander l'enregistrement d'un nouveau emplacement de salle de paris

1. Si vous n'en avez pas encore, vous devrez créer un compte iCAJO en ligne à l'adresse [www.agco.ca/fr/icajo](http://www.agco.ca/fr/icajo)

**IMPORTANT:** Si vous êtes déjà titulaire d'une licence ou d'un enregistrement de la CAJO (par exemple, un permis de vente d'alcool), vous devez obtenir votre code d'accès en ligne avant de créer votre compte, afin de relier votre compte aux informations actuellement enregistrées auprès de la CAJO. Pour obtenir ce code, veuillez contacter le service à la clientèle de la CAJO au 416-326-8700 ou au numéro sans frais 1-800-522-2876, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est)..

2. Une fois votre compte iCAJO créé, connectez-vous à votre compte sur [www.agco.ca/fr/iCAJO](http://www.agco.ca/fr/iCAJO) et sélectionnez « Faire une nouvelle demande ».
3. Pour compléter votre demande, vous devez présenter les éléments suivants :

- **Structure de l'entreprise\***

Les renseignements sur la structure de l'entreprise doivent être fournis par la société requérante et par toutes les sociétés qui détiennent directement ou indirectement 5 % ou plus des actions du demandeur.

- **Divulgarion personnelle\***

Les renseignements de divulgation personnelle doivent être fournis par les personnes suivantes : les propriétaires uniques, tous les dirigeants ou administrateurs, tous les partenaires, tout actionnaire détenant 5 % ou plus de toute catégorie d'actions, un responsable de site, le cas échéant.

- **Enregistrement du nom commercial**

Le nom commercial sous lequel vous exercez vos activités doit éventuellement être enregistré auprès du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC). Pour toute information concernant l'enregistrement du nom commercial, veuillez contacter le MSGSC au numéro sans frais 1-800-361-3223 ou consultez le site Web à l'adresse suivante : <http://www.serviceontario.ca>.

- **Lettre de soutien**

Une lettre de soutien d'un hippodrome exploité en Ontario confirmant son soutien à votre intention d'ouvrir une salle de paris sur le site proposé.

- **Documentation supplémentaire**

Un ou plusieurs des documents suivants : certificat ou statuts constitutifs; charte ou règlement intérieur; contrat de société; contrat de société en commandite; déclaration de société en commandite; convention d'actionnaires; contrat de fiducie; lettre de bonne réputation; tout autre document constitutif pertinent pour l'entité.

\* Pour des informations complètes, veuillez vous référer au **Guide concernant les exigences en matière de renseignements personnels et de renseignements sur les entités**.

4. Une fois que vous aurez rempli votre demande, vous paierez vos frais en ligne en utilisant Interac En ligne, Visa ou MasterCard (y compris les cartes prépayées et les cartes de débit Visa et MasterCard).

### For more information

- Consultez le **Guide des licences pour les courses de chevaux: hippodromes et salles de paris**.
- Contactez le service à la clientèle de la CAJO, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est), au 416-326-8700 ou au numéro sans frais 1-800-522-2876
- Soumettez votre demande à tout moment par le portail en ligne iCAJO à l'adresse [www.agco.ca/fr/iCAJO](http://www.agco.ca/fr/iCAJO).